

LES AVOCATS DÉFENDENT UNE JUSTICE POUR TOUS.

Le Conseil National des Barreaux est un établissement d'utilité publique.

Avoir des droits, c'est bien. Pouvoir les exercer, c'est mieux.

Plus de 9 millions de personnes en France ne peuvent accéder à la justice par leurs propres moyens, et dépendent d'une prise en charge par l'Etat : c'est l'aide juridictionnelle.

Aujourd'hui cette aide juridictionnelle est en danger.

En dépit des nombreuses alertes lancées depuis des années par les avocats, et alors que la demande de droit ne cesse de croître dans notre pays, l'Etat n'a pas su faire évoluer le budget qu'il lui consacre.

En défendant les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle pour une indemnisation symbolique, les avocats assurent à leurs frais le fonctionnement d'un dispositif à bout de souffle.

Si le gouvernement ne réagit pas maintenant, nous connaissons demain une justice à deux vitesses où chacun sera défendu en fonction de ses seules ressources.

Nous ne voulons pas de cette justice-là.

Parce que l'égal accès au droit est un impératif démocratique, les avocats se mobilisent pour vous aujourd'hui.

RÉFORMONS L'AIDE JURIDICTIONNELLE. VITE.

VOUS, VOS DROITS, VOTRE AVOCAT.
avocat.fr

 **Conseil
National**
des Barreaux